

13 avril 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 6 mai 2010, à 19h30, à la salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Serge Gendron, maire, et à laquelle assistent MM. Jacques Auger, Roger Normandin, Jean-Claude Fortin, Patrick Viens et Denis Chagnon, conseillers.

Absent : M. Guy Benjamin, conseiller

Sont également présents : la greffière, M<sup>me</sup> Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay

**2010-111 Adoption des procès-verbaux des séances du 9, 11, 18, 24 et 30 mars 2010**

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 9, 11, 18, 24 et 30 mars 2010, a été remise à chacun des membres du conseil, selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**Il est proposé par** : Patrick Viens  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** que les procès-verbaux des séances du 9, 11, 18, 24 et 30 mars 2010 soient et sont adoptés, tels que rédigés.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-112 Adoption des comptes selon la liste du 7 avril 2010**

**Il est proposé par** : Denis Chagnon  
**Appuyé par** : Patrick Viens

**Et résolu** que les comptes inscrits sur la liste du 7 avril 2010, soient et sont acceptés, tels que présentés, à savoir :

Comptes payés :

Chèques 0CH500333 à 0CH500365 et 0CH500451 à 0CH500465 pour un montant de :  
146 953,33 \$

Chèques 0CH500466 à 0CH500520 pour un montant de :  
429 608,37 \$

Comptes payables :  
Chèques 0CH500521 à 0CH500611 pour un montant de :  
95 168,90 \$

Comptes recevables :  
Compte 0FD000017 à 0FD000024 pour un montant de :  
3 440,65 \$

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

13 avril 2010

1<sup>ère</sup> période de questions.

**2010-113 Adoption du règlement n° 170 abrogeant le règlement n° 168 sur la circulation et le stationnement**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Roger Normandin  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** que le règlement intitulé « Règlement numéro 170 abrogeant le règlement numéro 168 sur la circulation et le stationnement de l'ancienne Paroisse de Saint-Césaire » soit et est adopté, tel que présenté.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-114 Adoption du règlement n° 171 modifiant le règlement n° 16 relatif à la vitesse sur les chemins publics**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Denis Chagnon  
**Appuyé par** : Jacques Auger

**Et résolu** que le règlement intitulé « Règlement numéro 171 modifiant le règlement numéro 16 relatif à la vitesse sur les chemins publics afin d'établir à 80 km/h la vitesse sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord » soit et est adopté, tel que présenté.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

13 avril 2010

**2010-115 Comité consultatif de la ruralité de la MRC de Rouville – nomination d'une responsable non élue**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**  
**Appuyé par : Roger Normandin**

**Et résolu** que Mme Caroline Cadotte, soit nommée comme responsable non élue de la Ville de Saint-Césaire, afin de siéger au Comité consultatif de la ruralité de la MRC de Rouville.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-116 Le Centre de Femmes du Haut-Richelieu – appui à leur demande à déposer au Pacte rural de la MRC de Rouville**

**Il est proposé par : Patrick Viens**  
**Appuyé par : Jacques Auger**

**Et résolu** qu'une lettre d'appui soit transmise à l'organisme, Le Centre de Femmes du Haut-Richelieu, relativement à une demande de subvention qui sera déposée au Pacte rural de la MRC de Rouville pour le projet « *Pour des conditions propices à une participation équitable des femmes au développement local* ».

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-117 Achat d'une imprimante laser pour les services administratifs**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**  
**Appuyé par : Jean-Claude Fortin**

Et résolu d'acheter, de la compagnie Logimax de Saint-Césaire, une imprimante HP LaserJet P3015X, pour les services administratifs, au coût de 1 150 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur soumission du 24 mars 2010.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-118 Coopérative Jeunesse de Services – aide financière 2010**

**Il est proposé par : Patrick Viens**  
**Appuyé par : Denis Chagnon**

13 avril 2010

**Et résolu** d'accorder une aide financière de 500 \$, à la Coopérative Jeunesse de Services des Quatre Lieux de Saint-Césaire, pour leurs activités de travail estival 2010. Et que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-119 Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux – appui financier 2010**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Appuyé par : Denis Chagnon**

**Et résolu** d'accorder un appui financier de 500 \$ pour 2010, à l'organisme à but non lucratif La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-120 Arrêt du Programme municipal de subvention des couches en coton**

**Considérant que** la MRC de Rouville instaure en 2010 un Programme de subvention pour l'achat de couches lavables;

**Considérant que** par sa résolution 106-2008 du 11 mars 2008, la Ville de Saint-Césaire a instauré un tel Programme;

**Considérant que** par le biais de la MRC de Rouville, la Ville de Saint-Césaire sera admissible à ce Programme;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Patrick Viens**

**Appuyé par : Jacques Auger**

**Et résolu que** la résolution 106-2008 du 11 mars 2008 intitulée « Programme d'aide financière pour l'achat des couches en coton » soit annulée.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-121 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – déclaration d'utilisation des compensations**

**Attendu que** le ministère des Transports, a versé une compensation au montant de 50 221 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

13 avril 2010

**Attendu que** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

**Attendu que** la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A**, identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**Attendu qu'**un Vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés, pour le dépôt de la reddition des comptes, l'**annexe B** dûment complétée;

**Pour ces motifs :**

**Il est proposé par** : Denis Chagnon  
**Appuyé par** : Jacques Auger

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire informe le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-122 Protocole d'entente du Programme de renouvellement des conduites pour les travaux sur l'avenue Nadeau – autorisation de signature**

**Il est proposé par** : Roger Normandin  
**Appuyé par** : Jacques Auger

**Et résolu que** le maire, M. Serge Gendron, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, dossier numéro 231008, travaux sur l'avenue Nadeau.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-123 Tournoi de pêche des Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire**

**Il est proposé par** : Patrick Viens  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** d'autoriser les Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire, à tenir leur tournoi de pêche du 19 juin 2010, au quai de l'avenue de l'Union à Saint-Césaire. Une preuve d'assurance responsabilité devra être déposée à la Ville avant la tenue de l'évènement.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

13 avril 2010

**2010-124 Nomination du maire suppléant M. Jacques Auger**

**Attendu qu'**en raison d'un nouveau travail, M. Jean-Claude Fortin, maire suppléant actuel nommé jusqu'au 11 mai 2010, a moins de disponibilité pour remplacer le maire lorsque nécessaire et demande de mettre fin à cette nomination;

**Attendu que** le conseil doit donc nommer un nouveau maire suppléant;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Appuyé par : Patrick Viens**

**Et résolu** que monsieur Jacques Auger, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période du 13 avril 2010 au 6 juillet 2010, et est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

**Il est de plus résolu que** monsieur Jacques Auger soit aussi nommé substitut afin de remplacer au besoin, le maire, aux réunions de la MRC de Rouville durant ladite période.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-125 Appui à l'Association canadienne des chefs de pompiers en regard du revenu des particuliers pour le personnel des services d'incendie volontaires**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**

**Appuyé par : Jacques Auger**

**Et résolu que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire appuie l'Association canadienne des chefs pompiers en regard à leur lettre transmise à l'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, concernant le revenu des particuliers pour le personnel des Services d'incendie volontaires.

**Que** le conseil municipal autorise le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Césaire, M. Jacques Bienvenu, à faire parvenir telle que soumise, la lettre au député de Shefford, M. Robert Vincent, pour l'exhorter d'appuyer l'inclusion dans le prochain budget fédéral d'un allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers pour le personnel des services d'incendie volontaires.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-126      Annulation de la résolution 2010-053 « arrêt obligatoire sur le chemin Saint-François »**

**Attendu que** par sa résolution 2010-053 du 9 février 2010, le conseil municipal autorisait l'installation d'un arrêt obligatoire sur le chemin Saint-François, en direction nord et sud, à l'intersection de l'avenue Denicourt à Saint-Césaire;

**Attendu qu'**en raison de la configuration du secteur, il a été constaté que cet arrêt apporte de la confusion aux conducteurs automobiles donc plus de risque d'accident;

**Pour ces motifs;**

**Il est proposé par       : Patrick Viens**  
**Appuyé par                : Denis Chagnon**

**Et résolu que** la résolution 2010-053 intitulée « Installation d'un arrêt obligatoire sur le chemin Saint-François » soit annulée.

Vote pour :           MM. Patrick Viens, Denis Chagnon, Roger Normandin, Jean-Claude Fortin

Vote contre :       M. Jacques Auger

Adoptée à la majorité

**2010-127      Entente sur le traitement des constats du DPCP par les cours municipales – acceptation de la nouvelle annexe**

**Considérant que** le ministère de la Justice est à mettre en place une solution informatique pour éviter la double saisie des données relatives aux constats du Directeur des poursuites criminelles et pénales à la fois au greffe de la cour municipale et au Bureau des infractions et amendes du ministère de la Justice;

**Considérant que** ce nouveau système oblige le Ministère à modifier l'annexe qui accompagnait l'entente sur le traitement des constats;

**En conséquence :**

**Il est proposé par       : Denis Chagnon**  
**Appuyé par                : Roger Normandin**

**Et résolu que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, informe le ministère de la Justice du Québec, qu'il est en accord avec la nouvelle annexe A intitulé : « Modalités d'application des articles 1.3 et 3.3 de l' « Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la Ville de Saint-Césaire ».

Vote pour :           5

Vote contre :       0

Adoptée à l'unanimité

13 avril 2010

La trésorière, Mme Micheline Quilès, dépose à la table du conseil, le rapport d'activités du trésorier concernant les dépenses électorales des partis politiques autorisés et des candidats indépendants autorisés.

**2010-128      Annulation d'un compte recevable de la Ville de Marieville – dossiers municipaux traités par avocats**

**Attendu que** la Ville de Marieville, dans une correspondance du 12 janvier 2010, nous informe qu'elle ne peut faire droit au paiement d'un montant de 1 087,50 \$ apparaissant sur la facture 9FD000186, représentant des frais reliés à des dossiers municipaux traités par avocats;

**Attendu que** le motif invoqué par la Ville de Marieville, est que cette facturation va à l'encontre des dispositions de l'entente liant la Ville de Marieville à la Cour municipale de Saint-Césaire;

**En conséquence :**

**Il est proposé par      : Jacques Auger**  
**Appuyé par                : Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser l'annulation du montant de 1 087,50 \$, plus les taxes applicables et les intérêts courus, sur la facture 9FD000186 du 23 décembre 2009, au nom de Ville de Marieville.

Vote pour :            5  
Vote contre :        0

Adoptée à l'unanimité

**2010-129      Décompte progressif no 4 (final) des travaux d'égout sanitaire sur les rues Leclaire et Girard – paiement à Bertrand Mathieu Ltée**

**Il est proposé par      : Denis Chagnon**  
**Appuyé par                : Patrick Viens**

**Et résolu** de payer à même le règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 132, à la compagnie Bertrand Mathieu Ltée, un montant de 12 986,19 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 (final) des travaux exécutés jusqu'au 22 mai 2009 pour le prolongement d'égout sanitaire des rues Leclaire et Girard, tel que recommandé par BPR-Infrastructure inc., le 18 janvier 2010.

Vote pour :            5  
Vote contre :        0

Adoptée à l'unanimité

**2010-130      Compensation salariale à M. Michel Bernard, employé aux travaux publics**

**Il est proposé par      : Patrick Viens**  
**Appuyé par                : Jacques Auger**

13 avril 2010

**Et résolu** d'accorder à M. Michel Bernard, employé aux travaux publics, une compensation salariale de l'ordre de 75 \$ par semaine, à partir du 29 mars 2010 jusqu'au 8 juin 2010, en raison des tâches supplémentaires qu'il accomplit, suite au départ d'un employé de ce département.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-131 Contrat de lignage des rues municipales**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**  
**Appuyé par : Roger Normandin**

**Et résolu** d'accorder le contrat de lignage des rues municipales, à la compagnie Lignes de stationnement Rivard 2004 inc., 571, rue Forand, Granby, pour une longueur approximative de 110 000 mètres linéaires au coût de 0,170 \$/m.l. pour un contrat approximatif de 18 700 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre du 7 avril 2010.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-132 Budget autorisé pour l'installation de lampadaires sur l'avenue Denicourt**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**  
**Appuyé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'autoriser un budget de 33 000 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux d'installation d'un réseau de lampadaires sur l'avenue Denicourt. Ces travaux comprennent, l'électricité (matériel et main d'œuvre), les bases de béton, les lampadaires et la main d'œuvre.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-133 Budget autorisé pour l'installation de lampadaires sur l'avenue Bienvenue**

**Il est proposé par : Denis Chagnon**  
**Appuyé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'autoriser un budget de 22 000 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux d'installation d'un réseau de lampadaires sur l'avenue Bienvenue. Ces travaux comprennent, l'électricité (matériel et main d'œuvre), les bases de béton, les lampadaires et la main d'œuvre.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

13 avril 2010

**2010-134 Fin d'emploi de M. Michel Samson, responsable technique aux travaux publics**

**Il est proposé par : Roger Normandin**

**Appuyé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'accepter la fin d'emploi de M. Michel Samson, responsable technique aux travaux publics de la Ville de Saint-Césaire et ce, à partir du 29 mars 2010, tel que confirmé dans sa lettre déposée le 15 mars 2010.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

En conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité soumet à la consultation publique, le projet de règlement 92-2005-32 modifiant le zonage quant aux limites de la zone 107.

Le projet de règlement est expliqué et après avoir répondu aux questions, le maire met fin à la consultation publique.

**2010-135 Adoption du second projet de règlement 92-2005-32 modifiant le zonage quant aux limites de la zone 107**

**Il est proposé par : Patrick Viens**

**Appuyé par : Jacques Auger**

**Et résolu** que le second projet de règlement intitulé «Règlement numéro 92-2005-32 modifiant le règlement de zonage 92-2005 quant aux limites de la zone 107», soit adopté tel que présenté.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-136 Adoption du règlement 92-2005-33 modifiant le zonage afin de créer la zone 527 à même la zone 515**

**Considérant que** copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

**Considérant que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**Considérant que** mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

**En conséquence :**

13 avril 2010

**Il est proposé par** : Patrick Viens  
**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

**Et résolu** que le règlement intitulé « Règlement numéro 92-2005-33 modifiant le règlement de zonage 92-2005 afin de créer la zone 527 à même la zone 515 » soit adopté tel que présenté.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

M. Patrick Viens, conseiller, se retire de la table du conseil après avoir déclaré avoir un intérêt dans la prochaine décision.

**2010-137 Avis de motion – règlement modifiant le règlement 107 sur la tarification des permis et certificats**

Avis de motion est donné par M. Denis Chagnon, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement numéro 107 sur la tarification des permis de construction et certificats d'autorisation.

M. Patrick Viens, conseiller, revient à la table du conseil.

**2010-138 Demande de PIIA pour le lot 4 022 195 – avenue Denicourt**

**Considérant que** Mme Dorothee Gingras, a un projet de construction d'habitation bifamiliale jumelée, sur le lot 4 022 195 de l'avenue Denicourt, dans la zone 137;

**Considérant que** cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

**Considérant que** le plan déposé pour ce projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

**Considérant que** le CCU recommande, par sa résolution 246-04-2010, d'accepter le projet tel que présenté mais avec une modification;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Denis Chagnon  
**Appuyé par** : Jacques Auger

**Et résolu** d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'habitation bifamiliale jumelée, déposé par Mme Dorothee Gingras, sur le lot 4 022 195 de l'avenue Denicourt, à la condition que l'on retrouve 50% de maçonnerie en façade du bâtiment, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

13 avril 2010

**2010-139 Demande de PIIA pour le lot 4 022 194 – avenue Denicourt**

**Considérant que** Mme Dorothée Gingras, a un projet de construction d'habitation bifamiliale jumelée sur le lot 4 022 194, de l'avenue Denicourt, dans la zone 137;

**Considérant que** cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

**Considérant que** le plan déposé pour ce projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

**Considérant que** le CCU recommande, par sa résolution 247-04-2010, d'accepter le projet tel que présenté mais avec une modification;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Denis Chagnon  
**Appuyé par** : Roger Normandin

**Et résolu** d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'habitation bifamiliale jumelée, déposé par Mme Dorothée Gingras, sur le lot 4 022 194 de l'avenue Denicourt, à la condition que l'on retrouve 50% de maçonnerie en façade du bâtiment, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-140 Demande de PIIA pour le lot 4 022 193 – avenue Denicourt**

**Considérant que** Mme Dorothée Gingras a un projet de construction d'habitation bifamiliale jumelée sur le lot 4 022 193, de l'avenue Denicourt, dans la zone 137;

**Considérant que** cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

**Considérant que** le plan déposé pour ce projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

**Considérant que** le CCU recommande, par sa résolution 248-04-2010, d'accepter le projet tel que présenté mais avec une modification;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Jacques Auger  
**Appuyé par** : Denis Chagnon

13 avril 2010

**Et résolu** d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'habitation bifamiliale jumelée, déposé par Mme Dorothée Gingras, sur le lot 4 022 193 de l'avenue Denicourt, à la condition que l'on retrouve 50% de maçonnerie en façade du bâtiment, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-141 Demande de PIIA pour le lot 4 022 192 – avenue Denicourt**

**Considérant que** Mme Dorothée Gingras a un projet de construction d'habitation bifamiliale jumelée sur le lot 4 022 192, de l'avenue Denicourt dans la zone 137;

**Considérant que** cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

**Considérant que** le plan déposé pour ce projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

**Considérant que** le CCU recommande, par sa résolution 249-04-2010, d'accepter le projet tel que présenté mais avec une modification;

**En conséquence :**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**

**Appuyé par : Jacques Auger**

**Et résolu** d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'habitation bifamiliale jumelée, déposé par Mme Dorothée Gingras, sur le lot 4 022 192 de l'avenue Denicourt, à la condition que l'on retrouve 50% de maçonnerie en façade du bâtiment, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-142 CPTAQ – demande présentée par Mme Lise Roy Valcourt – recommandation**

**Attendu que** Mme Lise Roy Valcourt, adresse une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 1 593 833 dans le but d'y installer un atelier boutique d'objets d'art et d'artisanat;

13 avril 2010

**Considérant que** l'autorisation demandée ne peut se faire ailleurs dans la municipalité étant donné que le projet, pour respecter le règlement de zonage, doit se faire en partie dans la résidence et est considéré comme un usage complémentaire;

**Considérant que** la demande est conforme aux règlements d'urbanisme;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Denis Chagnon

**Appuyé par** : Patrick Viens

Et résolu de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'autoriser la demande présentée par Mme Lise Roy Valcourt afin d'utiliser une partie de son lot 1 593 833 à une fin autre que l'agriculture.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-143 Échelle salariale secteur aquatique – modification du taux horaire de préposé à l'accueil**

**Il est proposé par** : Patrick Viens

**Appuyé par** : Denis Chagnon

**Et résolu qu'**à partir du 1<sup>er</sup> mai 2010, l'échelle salariale du secteur aquatique soit modifiée, de façon à ce que le taux horaire applicable au titre de « préposé à l'accueil » soit au salaire minimum, en tout temps, peu importe le nombre de mois à l'emploi de la Ville de Saint-Césaire,

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-144 Achat d'un ventilateur pour la salle mécanique de la piscine**

**Il est proposé par** : Patrick Viens

**Appuyé par** : Denis Chagnon

**Et résolu** d'autoriser l'achat d'un ventilateur, du contrôleur et d'une sonde d'humidité pour la salle mécanique de la piscine, au coût de 1009,63 \$, plus les taxes applicables, de la compagnie EML inc., d'Ange-Gardien.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-145 Achat de 4 buts de micro-soccer**

**Il est proposé par** : Patrick Viens

**Appuyé par** : Jean-Claude Fortin

13 avril 2010

**Et résolu** d'autoriser l'achat de 4 buts de micro-soccer, au coût total de 800 \$, plus les taxes applicables, de la compagnie Ostiguy et Fils inc., de Saint-Césaire.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-146 Tarifs d'inscription pour le camp de jour 2010**

**Il est proposé par : Patrick Viens**

**Appuyé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** que les tarifs d'inscriptions pour le camp de jour 2010 des loisirs de Saint-Césaire, soient comme suit :

**Camp de jour régulier :**

Résident : 1<sup>er</sup> enfant 125\$ / 2<sup>e</sup> enfant 115\$ / 3<sup>e</sup> enfant 105\$ / 35\$ la semaine

Non-résident : 1<sup>er</sup> enfant 170\$ / 2<sup>e</sup> enfant 165\$ / 3<sup>e</sup> enfant 160\$ / 50\$ la semaine

**Camp de jour multisports :**

Résident : 1<sup>er</sup> enfant 200\$ / 2<sup>e</sup> enfant 182\$ / 3<sup>e</sup> enfant 164\$ / 60\$ la semaine

Non-résident : 1<sup>er</sup> enfant 220\$ / 2<sup>e</sup> enfant 200\$ / 3<sup>e</sup> enfant 180\$ / 70\$ la semaine.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-147 Embauche d'une monitrice pour le service aquatique**

**Il est proposé par : Patrick Viens**

**Appuyé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'embaucher comme monitrice pour le service aquatique, Mme Jade Giroux-Murphy, au salaire horaire tel qu'établi à l'échelle salariale – secteur aquatique, le tout effectif au 5 avril 2010.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-148 Achat d'un grille-pain industriel pour le club de golf**

**Il est proposé par : Patrick Viens**

**Appuyé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'autoriser l'achat d'un grille-pain industriel pour le club de golf, de la compagnie Équipements de Restaurants de l'Est inc., au prix de 999,00 \$, plus les taxes applicables.

Vote pour : 5

Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

13 avril 2010

**2010-149 Achat de tabourets pour le bar du club de golf**

**Il est proposé par : Patrick Viens**  
**Appuyé par : Jean-Claude Fortin**

**Et résolu** d'autoriser l'achat de 9 tabourets avec dossier pour le bar du club de golf, de la compagnie Équipements de Restaurants de l'Est inc., au prix de 74,95 \$ l'unité, pour un coût total de 674,55 \$, plus les taxes applicables.

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

**2010-150 Modification de la résolution 2009-460 sur les coûts de rénovation au club de golf**

**Il est proposé par : Jean-Claude Fortin**  
**Appuyé par : Patrick Viens**

**Et résolu** de modifier la résolution 2009-460 du 16 novembre 2009, concernant des travaux de rénovation dans la salle de bain des hommes au club de golf, afin d'y lire un montant de « 2 610,17 \$ » au lieu de « 2 547 \$ ».

Vote pour : 5  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

M. Denis Chagnon, conseiller, se retire de la table du conseil après avoir déclaré avoir un intérêt dans la prochaine décision.

**2010-151 Entente avec M. Édouard Viens pour le puisage d'eau dans la sablière – renouvellement**

**Il est proposé par : Patrick Viens**  
**Appuyé par : Jacques Auger**

**Et résolu** de renouveler pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, l'entente intervenue le 28 mars 2008 entre la Ville de Saint-Césaire et monsieur Édouard Viens, pour le puisage d'eau dans la sablière et ce, aux mêmes conditions.

Vote pour : 4  
Vote contre : 0

Adoptée à l'unanimité

M. Denis Chagnon, conseiller, revient à la table du conseil.

**13 avril 2010**

Lecture de la correspondance.

2<sup>ième</sup> période de questions.

Levée de la séance.

---

Serge Gendron  
Maire

---

Louise Benoit  
Greffière